



HB/DM n°9-2010

délégation

à Madame Catherine LESGUILLONS

CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE
auprès de l'Adjoint chargé des
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
et de la SOLIDARITE,

pour les RELATIONS avec les
ASSOCIATIONS CARITATIVES

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le MAIRE de la VILLE de COMPIEGNE, Sénateur de l'Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2122-1 à L. 2122-18 ;

Vu le procès verbal d'installation du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2008;

Vu l'installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux dans la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2010 ;

Considérant qu'en raison de la multiplicité des tâches et de l'accroissement des responsabilités municipales, il est indispensable, pour les résoudre dans les meilleurs délais, d'être secondé ;

Considérant que ce but ne peut être atteint qu'en répartissant les tâches entre les ADJOINTS et certains CONSEILLERS MUNICIPAUX, sachant que ces actions visent à développer les services de proximité à destination de la population ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Catherine LESGUILLONS, Conseillère municipale, est déléguée auprès de l'Adjoint au MAIRE chargé des AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES et de la SOLIDARITE, et plus particulièrement chargé des RELATIONS avec les ASSOCIATIONS CARITATIVES, pour l'assister, en tant que de besoin et le suppléer, le cas échéant, dans l'exercice de ses fonctions en cette matière.

ARTICLE 2 :

Le présent sera transmis pour contrôle de la légalité à Madame le SOUS-PRÉFET de COMPIEGNE.

Fait à Compiègne, le 18 février 2010

Pour Ampliation
Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
Sénateur de l'Oise

